

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article225>

# L'ULTEA-UGTG en grÃ"ve Ã l'aÃ©roport en Guadeloupe

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 27 mars 2007

Mis Ã jour le : lundi 30 juin 2008

---

UGTG.org

---

[\[JPEG\]](#) Lettre Ouverte,

À la Direction de l'Aviation Civile, À la Direction de la Chambre de Commerce et d'Industrie, À la Direction des Douanes, À la Direction Départementale du Travail, aux Conseillers Régionaux et Nationaux, aux Députés et Sénateurs, au Préfet de Région Guadeloupe, au Ministère de l'Intérieur.

**Mesdames, Messieurs,**

Nous, les Salariés des Sociétés TOP One SA » et Top One Sécurité, sommes en grève depuis le Samedi 24 Mars 2007, sur la base de revendications relevant de la stricte application de la législation relative au droit du travail, À savoir :

1. Mise en conformité des avenants au contrat de Travail (article L.122.12 du Code du Travail) ;
2. Mise aux normes réglementaires des fiches de paie (article R.143.2 du Code du Travail) ;
3. Affichage du planning de travail (article L.620.2 du Code du Travail) ;
4. Mise en place des NAO (article L.132.27 du Code du Travail) ;
5. Application de la Convention Collective 3196 (article L.135.2 du Code du Travail) ;
6. Régularisation des heures supplémentaires conformément à la législation (article L.212.5 du Code du Travail) ;
7. Reconnaissance légale des représentants des salariés (DP, DS, CE) (articles L.425.1 et L.482.1 du Code du Travail).

☞ AFFIRMONS que depuis le début de la grève, les conditions de contrôle, de sécurité des bagages à soute à l'aéroport Pôle Caraïbe de Guadeloupe, ne sont pas conformes à la législation en vigueur.

☞ DENONçons les faits caractéristiques délictueux que la Direction de la Société Top One SA » fait usage dans le but de nuire au mouvement de grève, À savoir :

[-] remplacement du personnel gréviste ;

[-] non-respect de l'effectif requis sur les postes de travail en sécurité aéroportuaire ;

[-] le non-respect de l'Arrêté du 12 Novembre 2003 relatif aux mesures de sécurité du transport aérien

**Par conséquent, nous, salariés grévistes, déclignons toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir à tout moment, tant au niveau de la chaîne d'exploitation au sol que dans les avions.**

## L'ULTEA-UGTG en grève à l'aéroport en Guadeloupe

---

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

P-P, le 27/03/07

Intersyndicale CFDT- CGTG - ULTEA/UGTG